

21 sep 2007 -12:00

Appartient à [Conseil des ministres du 21 septembre 2007](#)

Politique des grandes villes

Prolongation des contrats de ville et des contrats logement

Prolongation des contrats de ville et des contrats logement

Le Conseil des ministres a décidé, dans le cadre de la politique fédérale des grandes villes, de prolonger de six mois, jusqu'au 30 juin 2008, les contrats de ville avec 15 villes et communes sur la base des crédits provisoires, c.-à-d. sans indexation du budget. Il s'agit des villes et communes suivantes :- Anderlecht,- Anvers,- Mons,- Bruxelles,- Charleroi,- Gand, - La Louvière,- Liège,- Ostende,- Saint-Gilles,- Molenbeek-Saint-Jean,- Saint-Josse-Ten-Noode,- Schaerbeek,- Seraing,- Forest. Le Conseil des ministres a approuvé une prolongation similaire des contrats logement avec ces 15 villes et communes ainsi qu'avec les villes de Malines et Saint-Nicolas. De cette manière, le principe de la prudence budgétaire est respecté et les villes et communes concernées, ainsi que les travailleurs concernés en particulier, jouiront d'une sécurité juridique jusqu'au milieu de l'année prochaine. En même temps, le prochain gouvernement gardera la possibilité de mener une politique différente pour la seconde moitié de l'année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe